

# Agenda 21 Local de la Commune d'Uccle

Décembre 2009



Bonne gouvernance  
et démocratie  
participative



Logement durable  
pour tous



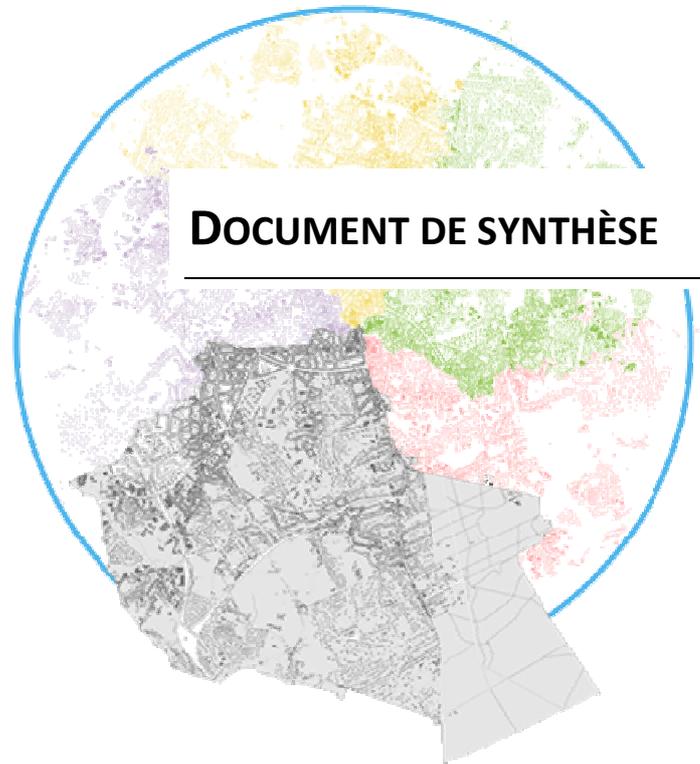
Réduction des  
dépenses  
énergétiques et de  
l'effet de serre



Protection et  
amélioration du  
patrimoine naturel



Coopération locale  
et internationale



**ERU** asbl

CENTRE D'ÉTUDES ET  
DE RECHERCHES URBAINES

**PREFACE**

**TABLE DES MATIERES**

Préface..... 2

I. Développement durable et Agenda 21 ..... 4

II. Engagement de la Commune d’Uccle dans le développement durable..... 6

III. Elaboration de l’Agenda 21 ..... 7

    Méthodologie..... 7

    Déroulement de l’étude..... 9

IV. Plan d’actions ..... 10

V. Evaluation et suivi de l’Agenda 21 ..... 21

    Les indicateurs..... 21

    Les comités de suivi..... 23

    L’évaluation ..... 23

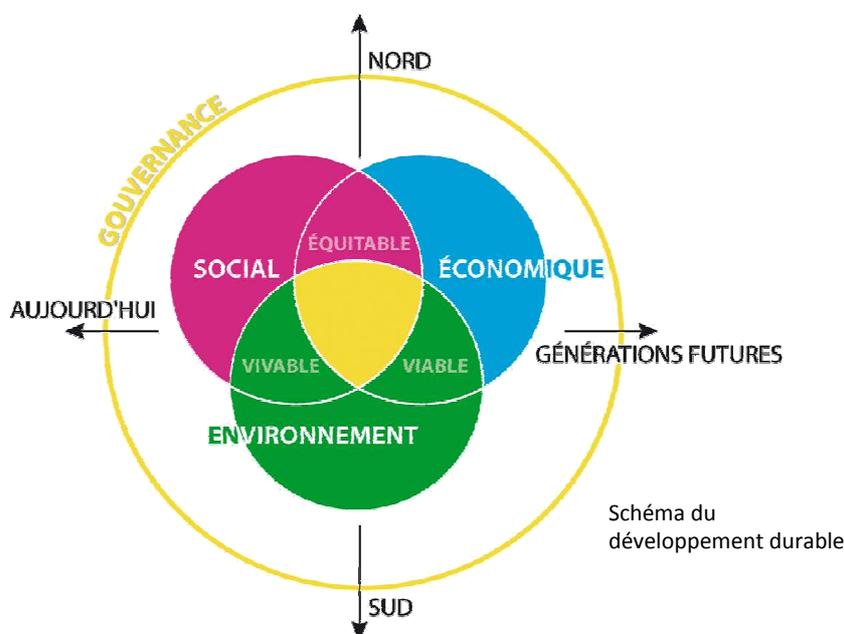
    La consultation de l’Agenda 21 et la remise d’avis ..... 24

## I. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (définition énoncée en 1987 par Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège et Présidente de la Commission Mondiale sur l'environnement et le Développement).

Né dans les années '60 avec l'apparition des problèmes environnementaux, le concept de développement durable a été consacré lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il définit un cadre de références et de principes qui devraient guider nos actions de manière globale en prévoyant et en tenant compte des conséquences, non seulement dans le domaine économique, mais aussi social et environnemental, trois aspects essentiels à la qualité de vie. C'est pour cette raison que le développement durable est souvent schématisé par trois cercles qui se recoupent.

Les flèches horizontales et verticales symbolisent le concept de double solidarité : la solidarité dans l'espace (Nord / Sud) et la solidarité dans le temps (aujourd'hui / générations futures). En effet, chaque être humain, partout dans le monde, a le même droit à accéder aux ressources planétaires tout en préservant les ressources nécessaires aux générations futures.



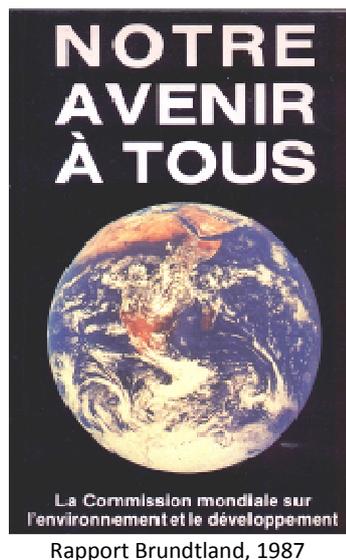
Le développement durable implique donc de revoir le mode de développement en général, les modes de production et de consommation, en particulier. Parallèlement, une augmentation des inégalités économiques et sociales touchent une part de plus en plus importante de la population mondiale.

Face au manque d'efficacité des grands accords environnementaux internationaux (notamment issus des conférences des Nations Unies pour l'environnement), la dimension locale est mise en avant, tout d'abord en 1992 lors du Sommet de Rio, mais principalement depuis 1994 avec la Conférence des villes européennes à Aalborg. L'Agenda 21 local est l'outil le plus adapté pour conscientiser les citoyens à la nécessité de changement. En signant la Charte d'Aalborg, plus de 1.000 villes européennes (dont Uccle en 2008) se sont déjà engagées à mettre en œuvre un Agenda 21.

L'Agenda 21 est un plan stratégique de développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle. Même si il est local, il répond à des enjeux d'ampleur mondiale : penser globalement, agir localement. Il se base sur la participation citoyenne : l'implication de tous les acteurs à l'ensemble des étapes du processus est indispensable. Ainsi un Agenda 21 local est une dynamique sur le long terme qui engage une collectivité et ses citoyens dans la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes.

### Quelques grandes dates

- 1951 L'Unesco déclare : « la préservation de l'environnement, de la nature et le développement économique ne sont pas antinomiques »
- 1968 Création du « Club de Rome » qui énonce les problématiques à venir : explosion démographique, diminution des ressources, écart entre le Nord et le Sud
- 1972 Conférence des Nations Unies pour l'environnement à Stockholm. Déclaration de la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économiques équitables et respectueuses de l'environnement
- 1987 Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Publication du rapport Brundtland qui propose une définition du concept de développement durable (cf. introduction)
- 1992 Conférence des Nations Unies pour l'environnement à Rio de Janeiro. Mise en place des jalons d'un développement durable mondial pour aborder le 21ème siècle. Lancement des Agendas 21
- 1994 Conférence européenne sur les villes durables à Aalborg. Proposition d'une Charte sur le rôle que les villes européennes peuvent jouer dans la mise en œuvre du développement durable
- 2000 En Belgique, premier Plan fédéral de Développement Durable adopté pour une période de 4 ans et renouvelé en 2004 et 2008
- 2002 Conférence des Nations Unies pour l'environnement à Johannesburg. Les nations présentes s'engagent à développer et à renforcer des actions au niveau local, comme les Agendas 21 locaux
- 2004 Organisation d'un second sommet sur les villes durables à Aalborg. Elaboration d'une nouvelle charte des villes et territoires durables intitulée Aalborg+10
- 2007 Premier appel à projets de la Région de Bruxelles-Capitale (Agenda Iris 21) aux 19 communes pour le financement d'Agenda 21 communaux. Appel à projets renouvelé en 2008 et 2009



Logo des villes durables



Logo de la Charte d'Aalborg+10



Logo des Agendas Iris 21

## II. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'UCCLE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Active depuis plusieurs décennies dans différentes problématiques environnementales, comme la minéralisation des sols, la Commune d'Uccle n'a pas attendu son Agenda 21 pour intégrer les trois piliers du développement durable dans sa politique.

Un poste d'éco-conseiller est créé en 1997 pour coordonner les actions de préservation de l'environnement puis de développement durable. Depuis, de nombreuses actions sont venues réaffirmer l'engagement de la Commune.

- 2001 Obtention du label régional « Entreprise écodynamique » pour le site technique et administratif communal « Danse-Beeckman ». Obtention de deux étoiles en 2004 et conservation des deux étoiles en 2007.
- 2003-07 Mise en place de primes visant la protection des ressources naturelles et l'augmentation du maillage vert (toiture végétalisée, citerne d'eau de pluie, chauffe-eau solaire)
- 2006 Lancement du Plan Communal de Mobilité et, en 2007, élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprise
- 2007 Création d'un Service environnement et d'un poste de coordination de l'Agenda 21 et du développement durable
- 2007-10 Participation au programme PLAGÉ - Plan Local d'Actions pour la Gestion Energétique
- 2008 Intégration officielle et publique du développement durable dans les politiques communales avec la signature de la « Charte d'Aalborg +10 ».
- 2008-09 Elaboration de l'Agenda 21 local et du Bilan carbone

En rédigeant son Agenda 21 local la Commune se dote d'un outil de planification permettant d'appliquer les principes du développement durable au niveau communal. La réalisation de ce plan d'actions résulte d'une prise de conscience par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la responsabilité essentielle des collectivités locales dans la réponse aux enjeux planétaires actuels : que ce soit le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la gestion du patrimoine écologique d'une commune réputée verte, la croissance des inégalités à travers le monde, la pollution de l'environnement...

L'Agenda 21 local étant par définition un processus évolutif, il sera appelé à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables. Le présent plan d'actions sert donc de première étape dans un processus devant s'inscrire dans le long terme, chaque ucclois pouvant réagir aux choix soumis dans l'Agenda 21 et faire connaître ses remarques et propositions (cf. chapitre V. *Evaluation et suivi de l'Agenda 21*). Cette possibilité de donner son avis permet d'associer de nouvelles personnes, habitants ou acteurs et de confirmer un processus ouvert et dynamique.



Signature de la Charte d'Aalborg+10 par l'Echevin Marc Cools, au nom de la Commune et en la présence de la Ministre Madame Huytebroeck.

### P.L.A.G.E. (Plan Local d'Actions pour la Gestion Energétique)

Il s'agit d'un appel à projet, lancé par la Région et pour lequel la Commune d'Uccle a répondu en 2007. L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments de la Commune. L'appel à projet répond au constat suivant : 71% des consommations énergétiques en région bruxelloise sont liées aux constructions. La Commune d'Uccle mène déjà une action concrète (« L'énergie, l'école et moi ») sur base des résultats de cette étude.

### Bilan carbone

Le bilan carbone est un outil de calcul des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), principal gaz responsable du réchauffement climatique. L'étude, menée par un bureau spécialisé, a quantifié le CO<sub>2</sub> émis sur l'ensemble du territoire communal. Le résidentiel représente ainsi 19% des émissions de CO<sub>2</sub>, le secteur tertiaire émet 14%, le transport 25%... Un bilan des émissions de CO<sub>2</sub> de l'administration communale a également été réalisé, la consommation d'énergie représente ainsi 22% des émissions, le déplacement de personnes 21%... A partir des postes les plus énergivores et sur base d'objectifs ambitieux, 42 actions visant à réduire les émissions ont pu être élaborées et priorisées.

### III. ELABORATION DE L'AGENDA 21

#### **Méthodologie**

L'Agenda 21 local d'Uccle comporte 5 axes de travail, 15 enjeux, 34 objectifs et 116 actions. Il s'agit du résultat d'une collaboration entre l'administration communale, les bureaux d'études (ERU asbl, chargé d'étude et Tr@me sprl, sous-traitant en charge de l'animation) et les citoyens.

L'élaboration d'un Agenda 21 local est un processus pouvant prendre plusieurs formes. De manière générale, il est possible de retrouver les 9 étapes suivantes :



Le présent document représente la septième étape du processus et a pour objectif de montrer ce qui se fait en matière de développement durable à Uccle et la manière dont les propositions d'actions ont été choisies. Le schéma illustre également la place centrale de la participation tout au long du processus. L'aspect circulaire quand à lui rappelle le concept de cercle vertueux ou la dernière étape renvoie à la première permettant d'améliorer en permanence le processus.

#### **La participation**

La participation citoyenne s'est concrétisée par trois outils : les Forums citoyens, les Comités 21 et les Comités d'accompagnement.

Les Forums citoyens sont les principaux lieux de dialogue et d'information sur l'Agenda 21 avec l'ensemble des citoyens ucclois : présentation, discussion et approbation des choix et orientations des Comités 21. Le premier Forum, antérieur aux différentes animations, a fourni les principaux axes de travail en se positionnant sur quatre thématiques.

Le Comité 21 constitue un panel de citoyens qui mènent une réflexion plus approfondie sur les thématiques. Ils apportent leur connaissance et la manière dont ils « vivent » la commune. Issu du premier Forum citoyen ou d'inscriptions spontanées, le Comité 21 s'est engagé à suivre l'élaboration de l'Agenda 21 local depuis l'état des lieux jusqu'à la définition d'actions durables. Ceux qui le désirent peuvent également participer et évaluer la mise œuvre du plan d'actions (cf. action 22).

Le Comité d'accompagnement est constitué d'un groupe restreint de membres de l'Administration et du Collège, de représentants des citoyens (ACQU<sup>1</sup>), du CPAS et de la Ligue des Familles. Ce comité est en charge de suivre l'avancement du processus d'élaboration de l'Agenda 21 et de préciser les orientations stratégiques de l'étude.

<sup>1</sup> ACQU, Association des Comités de Quartiers Ucclois

## Les étapes de travail

### Diagnostic partagé

Le diagnostic résulte de la mise en commun des connaissances de l'administration communale, du bureau d'études et des citoyens. Il est ainsi qualifié de « partagé ». Une identification des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) permet de dégager les principales problématiques et d'identifier les éléments pouvant influencer sur l'évolution du territoire. Le Diagnostic partagé est consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : [www.uccle.be](http://www.uccle.be)

### Enjeux et objectifs

Les 15 enjeux et 34 objectifs ont été déterminés par le biais « d'arbres à problèmes » et « d'arbres à solutions ». Les premiers ont permis de hiérarchiser, par des liens de causes à effets, les problématiques identifiées. Les seconds, en renversant le sens des problématiques, ont permis de formuler des enjeux et des objectifs opérationnels. A chaque étape du Comité 21, le bureau d'études est intervenu afin de compléter le travail des citoyens.

Une distinction a été établie entre « enjeu » et « objectif » : le premier exprime « l'idéal » à atteindre (ex : Ancrer toutes les populations dans la commune), alors que le second est opérationnel (ex : Réaliser 850 logements sociaux et moyens pour 2020).

### Plan d'actions

Les actions ont principalement été formulées par le bureau d'études sur base de remarques issues de l'ensemble de la démarche. La liste a été soumise à l'administration et aux Comités 21 qui ont pu en estimer la pertinence, la faisabilité ainsi que l'impact durable. Au final, 116 actions ont été retenues pour favoriser la transition de la commune d'Uccle vers un développement durable. En grande majorité, les actions concernent le travail de l'administration communale, même si bon nombre d'entre elles sont conçues pour être réalisées avec la participation d'acteurs extérieurs (habitants, écoles...) et si le rôle de l'Administration consiste parfois simplement à susciter un travail citoyen.

Les actions ont été conçues en portant une attention particulière à leur transversalité, que ce soit dans le croisement des trois piliers du développement durable (environnement, social et économique) et/ou dans l'implication du plus grand nombre d'acteurs. La sensibilisation a une place importante car elle est essentielle pour diffuser le développement durable auprès d'un maximum d'acteurs et induire des changements de comportement. Elle se concrétise notamment par un événement majeur, qui sera axé sur l'ensemble des thématiques traitées dans l'Agenda 21 : le Festival du développement durable (action 6).

### Fiches actions et indicateurs de suivi

Les différentes fiches sont reprises au sein d'un document annexe et rassemblent les éléments nécessaires à la bonne réalisation des actions. En fonction des cas il est possible de retrouver le contexte dans lequel l'action s'inscrit, sa description ainsi que son impact durable. Une indication de calendrier est également proposée en même temps qu'une proposition de personne/service ressource et d'une estimation des éventuelles dépenses.

Chaque action a fait l'objet, lors de la réalisation des fiches actions, d'une analyse de durabilité. Celle-ci, prend en compte les trois piliers du développement durable mais aussi les aspects spatio-temporels permettant d'avoir une vision complète de la durabilité du projet. Les résultats obtenus ont permis de prioriser une série d'actions et de proposer un premier calendrier de mise en œuvre.

Pour observer l'impact des actions dans le temps, plusieurs indicateurs sont proposés en lien avec les fiches actions. Il s'agit en quelque sorte d'un tableau de bord, pour l'administration, permettant de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 et d'orienter les services dans leur travail quotidien pour répondre aux objectifs et enjeux fixés. Le suivi dans le temps étant essentiel à la démarche d'Agenda 21, un objectif (B1) est proposé pour encourager la prise en compte régulière des indicateurs de suivi. La liste des différents indicateurs est reprise chapitre IV.

### Les thématiques de travail

Lors du premier Forum, les citoyens ont privilégié quatre thématiques parmi celles proposées par la Commune: le logement, l'énergie, la nature et la coopération locale et internationale. Les thématiques retenues ont servi de portes d'entrée pour explorer les différentes facettes de la commune et établir un diagnostic. Elles ont également permis de créer des ponts vers d'autres sujets (la mobilité, les déchets, la consommation, le tourisme...).

Un chapitre « bonne gouvernance et démocratie participative » vient compléter ces thématiques. Il s'agit de deux outils indispensables, identifiés durant l'élaboration de l'Agenda 21, sans lesquels le développement durable ne semble pas possible.

Pour faciliter l'identification de ces thématiques, un code couleur est proposé depuis le début de la démarche de participation. Ce code couleur, repris dans le présent document, est le suivant :



### Déroulement de l'étude

Lancé en mai 2008, l'Agenda 21 a demandé plus d'un an de travail. Une année pour apprendre à agir autrement, proposer des initiatives, en lancer certaines... Un temps nécessaire pour laisser aux citoyens et autres acteurs la possibilité de réfléchir, de débattre et de proposer.

- 5 mai 2008 Début de l'étude
- 27 mai 2008 Mise à niveau du personnel communal concernant le développement durable et l'Agenda 21
- 17 juin 2008 Premier Forum citoyen
- Sept.-oct. 2008 Premier Comité 21, 4 réunions pour identifier les caractéristiques territoriales d'Uccle
- 14 oct. 2008 Deuxième Forum citoyen (Semaine européenne de la démocratie locale)
- 18 nov. 2008 Validation du Diagnostic partagé par le Collège
- 15 déc. 2008 Validation du Diagnostic partagé par le Comité d'accompagnement
- Janv.-fév. 2009 Deuxième Comité 21, 4 réunions pour formuler les objectifs/enjeux et proposer les premières pistes d'actions
- 4 mai 2009 Validation des enjeux et objectifs par le Comité d'accompagnement
- 12 mai 2009 Validation des enjeux et objectifs par le Collège
- 26 mai 2009 Dernier Comité 21, 1 réunion pour discuter des propositions d'actions et formuler des actions citoyennes
- 24 juin 2009 Troisième Forum citoyen
- Sept. 2009 Approbation du Plan d'actions par le Conseil Communal



Premier Forum citoyen



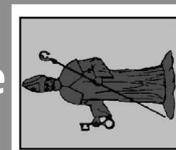
Comité 21 de Janv.-Fév. 2009



Comité 21 de Sept.-Oct. 2008

## IV. PLAN D' ACTIONS

# Bonne gouvernance et démocratie participative



GOUVERNANCE

La bonne gouvernance d'un pouvoir local peut se synthétiser en quatre axes fondamentaux permettant la transition vers un mode de fonctionnement équitable, transparent et responsable, c'est-à-dire durable :

- Renforcer le rôle de la participation citoyenne et l'étendre à l'ensemble des acteurs, notamment au personnel communal ;
- Augmenter la transversalité entre les acteurs, internes et externes à l'administration, pour encourager la diversité des points de vue et des savoir-faire et générer des synergies ;
- Définir un cadre au développement durable en complétant la législation par la création d'outils adaptés aux spécificités communales ;
- Sensibiliser les citoyens afin de susciter les changements de comportements.

La démocratie participative quand à elle permet de placer la participation du public au cœur du processus de décision. Dans ce contexte, outre l'application des principes de la bonne gouvernance par l'administration, l'implication des citoyens dans la vie communale est complémentaire et indispensable.

### A. Affirmer l'engagement de la commune dans le développement durable



En signant la charte d'Aalborg+10 et en élaborant son Agenda 21, la Commune d'Uccle a officialisé sa volonté d'intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques, favorisant ainsi l'exemplarité de l'administration. Pour valoriser ses efforts et permettre la percolation des principes du développement durable auprès de la population, il est indispensable que l'administration communique largement sur ses engagements et ses réalisations et développe des outils de sensibilisation à destination de l'ensemble des citoyens (habitants, commerçants, écoles, etc.), mais aussi, et avant tout, de ses fonctionnaires.

Objectifs	Actions
<b>Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer deux dépliants, à destination du grand public, sur l'Agenda 21 et le Bilan carbone</li> <li>2. Accroître la lisibilité du journal communal</li> <li>3. Donner une place de choix aux pages « développement durable » sur le site internet de la Commune</li> <li>4. Faciliter l'identification des actions de l'Agenda 21 et inscrire l'ensemble des services communaux dans une dynamique liée au développement durable</li> </ol>
<b>Créer des outils de sensibilisation du citoyen dans ses démarches durables</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Organiser un événement phare récurrent relatif au développement durable</li> <li>6. Cartographier les ressources durables de la commune</li> </ol>
<b>Développer l'exemplarité de la Commune</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Accroître le management durable du site communal « Danse / Beeckman »</li> <li>8. Etudier le concept de financement éthique et solidaire dans la gestion communale</li> <li>9. Accroître la recherche de subsides pour des projets communaux durables</li> </ol>
<b>Augmenter la sensibilité du personnel communal au développement durable</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Introduire le développement durable dans la formation continue du personnel</li> </ol>

**B. Créer des outils d'aide à la décision durable de la Commune**



L'Agenda 21 constitue le cadre général de durabilité pour la Commune. Certains domaines, comme l'urbanisme et les marchés publics, nécessitent pourtant d'être précisés par des outils réglementaires ou assimilés : recommandations, cahiers des charges... Ceux-ci présentent l'avantage de simplifier à terme le travail de l'administration et d'indiquer une politique communale volontariste envers les personnes extérieures (investisseurs, entreprises soumissionnaires...). D'autre part, il est important de rendre systématique et régulière l'évaluation des actions de l'Agenda 21, afin de s'assurer de leur résultat et de leur efficacité, de réorienter, le cas échéant, les politiques mises en œuvre et d'augmenter la résilience de l'administration.

Objectifs	Actions
Mettre en place des outils d'évaluation	11. Mettre en place les indicateurs nécessaires à l'évaluation 12. Réaliser des bilans réguliers de l'Agenda 21
Créer un cadre réglementaire	13. Concevoir des outils urbanistiques indicatifs 14. Elaborer des Recommandations visant à urbaniser et construire durablement 15. Étendre le système actuel des primes communales durables 16. Généraliser les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges 17. Mener une réflexion sur la manière de contrôler les infractions

**C. Créer la transversalité entre les différents acteurs**



Mot clé du développement durable, la transversalité entre les acteurs permet d'enrichir chaque décision en croisant l'ensemble des informations et en confrontant tous les avis. Cette transversalité est nécessaire entre services de l'administration, qu'ils aient des objectifs identiques ou complémentaires. La prise en compte d'un maximum d'acteurs, privés ou publics, permet d'améliorer l'efficacité des choix (politiques, techniques ou autres...) à mettre en œuvre. Si des coordinations et plateformes de réflexion existent déjà (suivi de l'élaboration de l'Agenda 21, mise en place des plans de gestion des espaces verts communaux...), il est important de développer un réseau de personnes ressources au sein de l'administration pour introduire les concepts du développement durable à tous les niveaux et faciliter la circulation de l'information et la sensibilisation. Parallèlement, il est intéressant que les citoyens participent au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21.

Objectifs	Actions
Intégrer la transversalité au sein de l'Administration communale	18. Développer les liens entre Services
Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral	19. Mettre en place des « Comités de suivi 21 » Commune/citoyens 20. Susciter le regroupement des desideratas des 19 Communes dans les matières durables pour les soumettre à la Région et/ou au pouvoir fédéral

**D. Intégrer la démocratie participative dans la vie communale**



La démocratie participative est intégrée à la vie bruxelloise depuis de nombreuses années. Dès 1979 (plan de secteur), les citoyens ont en effet été appelés à se prononcer sur les projets d'aménagement du territoire par le biais des enquêtes publiques. Pour des raisons historiques spécifiques, la population ucquoise est très active dans la vie communale, en particulier dans les matières urbanistiques, environnementales et de mobilité. Consciente de l'intérêt que représente cette mobilisation, la Commune souhaite renforcer la participation citoyenne. L'enjeu actuel étant d'élargir cette participation aux différentes couches de la population, aux entreprises, aux écoles...

Objectifs	Actions
Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité	21. Mener un travail proactif d'accroissement de la participation citoyenne 22. Apporter une aide aux actions citoyennes durables 23. Réunir les entreprises autour du thème du « management durable » 24. Organiser une table ronde des écoles autour du développement durable

# Logement durable pour tous



Une des caractéristiques d'Uccle est le prix de son immobilier, prohibitif pour les revenus moyens et faibles. Faute de trouver à se loger, les jeunes familles et les personnes aux revenus moyens quittent la commune, voire la Région, avec des conséquences sur la qualité de vie (déplacements), la qualité environnementale (pollution), la démographie (population âgée) et les finances communales (départ de la population active).

Parallèlement, Uccle est une des communes qui possède le moins de logements sociaux : seulement 5% du parc immobilier ucclois, dans une Région déjà très en-deçà du quota nécessaire (32.000 ménages en attente). Afin de fournir des logements de qualité aux personnes à faibles et moyens revenus, la Commune veillera à la création de logements moyens et sociaux pour maintenir une mixité socio-économique sur son territoire.

D'autre part, commune très étendue de deuxième couronne, abritant une population nantie, Uccle s'est partiellement urbanisée sur le mode des habitations « 4 façades » qui sont extrêmement énergivores. Pour réduire l'empreinte énergétique de ces habitations et veiller à la santé de ses citoyens, la Commune favorisera la basse énergie et l'éco-construction dans les projets de rénovation de maison comme d'appartement et imposera des recommandations pour les nouvelles constructions.

## E. Faire d'Uccle une commune exemplaire en matière d'éco-construction



Le bâti (bureaux, logements, entreprises...) représente à lui seul 33% de l'ensemble des émissions de CO2 sur le territoire de la commune (hors émissions liées aux biens de consommation<sup>2</sup>). Propriétaire de 60 immeubles et consciente de l'importance de réduire les pollutions, la Commune a déjà initié, via le projet PLAGE, des actions pour améliorer la performance énergétique, notamment des bâtiments scolaires. La recherche de financements est indispensable pour mener à bien ce projet d'envergure.

Parallèlement, il est indispensable de sensibiliser les citoyens sur l'impact énergétique et sanitaire de leur habitation et de les encourager à mener des travaux de rénovation. Le coût de l'éco-construction représente toutefois un obstacle pour beaucoup de ménages. L'Agenda 21 souhaite mettre en valeur des alternatives au prêt bancaire classique pour permettre aux personnes à bas et moyens revenus d'augmenter la qualité de leur logement et de réduire leur facture énergétique : crédit-pont, travaux dans les immeubles loués par l'AIJU...

Pour les nouvelles constructions, publiques et privées, la Commune s'engage à dépasser la réglementation régionale sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) en imposant la prise en compte des valeurs de la « basse énergie » dans les projets.

Objectifs	Actions
Réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments de la Commune	25. Rénover progressivement les bâtiments communaux 26. Rechercher des financements pour les travaux de rénovation des bâtiments de la Commune
Créer 50% des futures constructions sur les principes de la basse énergie	27. Construire les logements communaux selon les principes de la basse énergie
Favoriser des bâtiments privés sains et économes en énergie	28. Informer sur les « logements exemplaires » 29. Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction
Augmenter la performance énergétique des logements (publics et privés) des personnes à bas et moyens revenus	30. Susciter l'implantation d'une Entité Locale développée par le FRCE 31. Communiquer sur le prêt vert social (0%) et le crédit social accompagné 32. Augmenter la performance énergétique des logements gérés par l'AIJU 33. Encourager les audits énergétiques dans les logements des personnes à bas revenus 34. Susciter un échange d'expérience entre la Commune, la SUL, COBRALO et le CPAS sur l'URÉ et les énergies renouvelables

<sup>1</sup> Source : Bilan carbone

**F. Ancrer toutes les populations dans la commune**

La création de logements publics, sociaux et moyens est un des seuls moyens de réduire l'exclusion des personnes à faibles et moyens revenus du territoire ucclois et d'augmenter la mixité sociale de la commune. Ces logements donneront la possibilité de se loger aux populations qui quittent aujourd'hui la commune. Ils auront également une influence bénéfique sur la spéculation immobilière en rééquilibrant l'offre.

La Commune va considérablement augmenter son parc immobilier et permettre à l'Agence immobilière sociale d'Uccle (AISU), excellente alternative au logement social, de prendre en location un beaucoup plus grand nombre d'habitations. Le Plan 5000 logements de la Région a également plusieurs sites à développer sur Uccle. Enfin, les investisseurs privés seront appelés à intégrer un pourcentage de logements conventionnés dans leurs lotissements. L'accent sera mis sur la qualité du logement et de l'architecture, mais aussi sur leur diversité et leur caractère modulable. D'autre part l'insertion d'équipements ou de services de proximité dans les projets d'envergure, permettra aux habitants de bénéficier de services de proximité pour réduire leurs déplacements et améliorer leur qualité de vie.

Objectifs	Actions
Augmenter le nombre de logements sociaux et moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>35. Permettre la mise en œuvre d'une coordination logement</li> <li>36. Doubler d'ici 2020 le nombre de logements gérés par l'AISU</li> <li>37. Mener une politique active de lutte contre les logements vides</li> <li>38. Prévoir dans les grands projets urbanistiques un pourcentage de logements conventionnés</li> </ul>
Favoriser la mixité sociale et la convivialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>39. Créer des logements diversifiés et modulables</li> <li>40. Créer des espaces communs dans les immeubles publics de logement</li> </ul>
Créer une mixité fonctionnelle dans les constructions neuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>41. Veiller à l'existence d'équipements de proximité</li> <li>42. Mener une réflexion sur l'encouragement des commerces de proximité</li> </ul>

## Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre



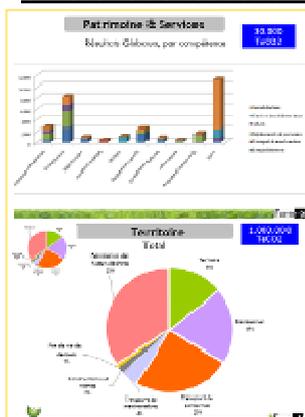
ENERGIE

Le bilan carbone quantifie les émissions de CO<sub>2</sub> de l'administration communale à 27.500 TeCO<sub>2</sub>/an<sup>3</sup>. Sur l'ensemble du territoire ucclais les émissions s'élèvent à 731.000 TeCO<sub>2</sub>/an. Si on ajoute à ce chiffre la quantité de CO<sub>2</sub> émise par les biens de consommation des ucclais, on atteint le chiffre hallucinant de 4.340.000 TeCO<sub>2</sub>/an !

Face à ce constat, le remplacement des énergies fossiles, épuisables et très polluantes, par des énergies renouvelables, dont la production n'est pas exempte d'énergie grise, ne constitue qu'une piste de solutions. Réduire la facture énergétique par une utilisation rationnelle est indispensable pour ramener à des niveaux soutenables les émissions de gaz à effet de serre. Outre les enjeux environnementaux, la réduction de l'utilisation de l'énergie a des conséquences sociales et économiques importantes (réduction des dépenses).

Si la société commence à prendre des dispositions durables sur les postes liés aux logements et aux déplacements, dont l'énergie nécessaire est directement « palpable », la facture énergétique de nos biens de consommation (nourriture, vêtements, objets électroniques, etc.) doit aussi faire l'objet de mesures spécifiques. Au-delà de sa gestion interne, le pouvoir communal n'a pas une marge de manœuvre très importante, sauf en matière de sensibilisation à la consommation durable.

### G. Réduire de 30% les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020



En réalisant son Bilan Carbone, la Commune d'Uccle pose un geste fort en faveur du développement durable : elle initie une politique de réduction des pollutions et des dépenses énergétiques en se fixant un objectif chiffré ambitieux mais réalisable. 30% d'ici 2020 ne représente que la première étape d'un plan de réduction qu'il sera nécessaire de renouveler au-delà de cette date, et ce, afin d'éviter la hausse critique moyenne des températures de 2°C estimée par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)

Le Plan d'actions du Bilan Carbone est constitué d'une série de 42 actions concernant autant l'administration de la Commune que son territoire. Outre les effets directs sur l'environnement ou les factures énergétiques la mise en œuvre du Bilan carbone et la communication qu'en fera la Commune renforceront l'exemplarité de celle-ci.

Objectifs	Actions
Respecter les engagements de la Commune en matière de diminution des rejets de CO <sub>2</sub>	43. Mettre en œuvre les actions du Bilan carbone

### H. Susciter les réflexes de consommation durable



Dans une commune comme Uccle, les émissions de gaz à effet de serre dues aux produits de consommation représentent 83% de l'ensemble des émissions. Il ne s'agit pas seulement des émissions liées à l'utilisation d'un produit, mais également liées à son énergie grise. L'énergie grise est l'addition des énergies nécessaires durant tout le cycle de vie du produit, de sa fabrication au recyclage des déchets qu'il engendre. Au-delà du facteur énergie, les produits que nous consommons ont un impact sur l'économie et l'humain (conditions de travail, concentration des richesses...).

<sup>3</sup> TeCO<sub>2</sub>/an = Tonne équivalent CO<sub>2</sub> par an



Prendre conscience de l'ensemble de ces paramètres permet de développer des réflexes de consommation durable et de réduire la surconsommation et le gaspillage. Un des objectifs de l'Agenda 21 est donc de sensibiliser les citoyens à la consommation durable, ou l'éco- et socio-consommation, c'est-à-dire la consommation respectueuse de l'environnement, de la santé, du bien-être et des droits de l'homme. L'Agenda 21 d'Uccle aborde l'éco- et socio-consommation par le biais de l'alimentation, du tourisme, des déplacements et de l'énergie dans le bâtiment. La consommation durable engendre inévitablement de nouvelles formes d'économie qui favorisent une production locale et écologique en se basant sur la solidarité et le partage plutôt que sur la possession individuelle. La réutilisation et le recyclage sont ainsi mis en valeur.

Objectifs	Actions
<b>Encourager les comportements éco- et socio-responsables</b>	44. Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie 45. Mener, avec l'aide du CPAS, une réflexion sur la consommation des personnes précarisées en vu d'une campagne de sensibilisation 46. Organiser des soirées débats pour sensibiliser à la surconsommation et faire connaître l'énergie grise 47. Susciter auprès des commerçants une réflexion sur le gaspillage dans les commerces 48. Réfléchir à l'application des 5R dans la gestion de l'administration 49. Généraliser l'utilisation d'une vaisselle réutilisable au sein de la Commune
<b>Utiliser rationnellement l'énergie et privilégier les énergies renouvelables</b>	50. Créer un Guichet énergie 51. Poursuivre et étendre à d'autres écoles le projet pédagogique : « l'énergie, l'école et moi » 52. Sensibiliser les commerces à éviter les consommations énergétiques inutiles
<b>Sensibiliser au Slow Food</b>	53. Poursuivre, augmenter et diffuser l'effort consenti dans les cantines communales
<b>Valoriser les nouveaux secteurs de l'économie – GAS, SEL, ressourceries, valoristes...</b>	54. Faire connaître les nouvelles formes d'économie 55. Systématiser l'invitation de producteurs, d'artisans et de « valoristes » locaux lors de manifestations publiques 56. Encourager l'appel à des entreprises d'économies sociales dans les marchés publics communaux 57. Veiller à intégrer la Commune dans le projet de ressourcerie régionale à Forest 58. Initier une réflexion sur la mise en place d'une formation de valoriste 59. Susciter une opération pilote de location de matériel pour et par un groupe d'habitants

**I. Encourager les déplacements doux**



Les déplacements ne constituent pas une thématique spécifique de cet Agenda 21, puisque la Commune s'est dotée d'un Plan communal de mobilité en 2006 et d'un Plan de déplacements d'entreprise en 2007. Le rôle de l'Agenda 21 dans cette matière se limite à compléter ces deux documents au niveau de la participation citoyenne et des déplacements doux. Le renforcement et la promotion de ceux-ci sont liés aux résultats du Bilan Carbone qui apportent un regard complémentaire au PCM en identifiant les postes les plus polluants. En matière de participation citoyenne, la Commune va permettre aux citoyens, très impliqués par la question de la mobilité, de participer à la mise en œuvre du PCM via une cellule d'accompagnement.

Objectifs	Actions
<b>Impliquer les citoyens dans l'accompagnement du PCM et la promotion d'une mobilité douce</b>	60. Créer un comité d'accompagnement du PCM 61. Veille à la cohérence de la mise en œuvre du PCM et des résultats du Bilan Carbone 62. Poursuivre la politique de placement des parkings à vélos 63. Favoriser la cohabitation des différents modes de déplacements 64. Relayer l'information sur la campagne « à vélo Mesdames » 65. Encourager les déplacements piétons

# Protection et amélioration du patrimoine naturel



NATURE

Uccle constitue un poumon vert pour Bruxelles. Son histoire en fait une commune urbaine particulièrement gâtée en zones vertes, lieux de promenade, de détente, de pédagogie, de travail... mais surtout lieux à haute valeur biologique. Le croisement de plusieurs lignes de chemin de fer en fait d'autre part un endroit privilégié de dispersion de la faune et de la flore. Enfin, le maillage vert ucclois est renforcé par les grands jardins de certains quartiers, pour autant que ceux-ci ne soient pas domestiqués en déserts écologiques. L'enjeu réside dans l'équilibre entre ce maillage vert et l'urbanisation croissante et nécessaire pour augmenter la compacité urbaine (cf. Logement durable pour tous), ainsi que dans la qualité du patrimoine vert. Plus celui-ci est sauvage et varié, plus il est susceptible d'accueillir la biodiversité.

L'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface constitue un autre enjeu d'un Agenda 21. Les eaux des trois cours d'eau sont systématiquement rejetées, soit partiellement soit intégralement pour l'Ukkelbeek, à l'égout. Cette situation, liée à une imperméabilisation croissante du sol, provoque des inondations en cas de fortes pluies et pollue des espaces à très haute valeur biologique, comme le Kriekenput. La Commune peut ici compléter le travail de la Région en matière de maillage bleu.

## J. Confirmer l'engagement de la Commune dans la protection et l'amélioration du patrimoine vert et bleu



Uccle bénéficie d'un patrimoine vert assez important et varié, avec 27% de son territoire constitué de parcs et d'espaces naturels et semi-naturels accessibles au public. La Région a mis en place un arsenal d'outils pour assurer leur protection (Réserve naturelle, Natura 2000, zones non constructibles du Pras...). Sans compliquer ni se substituer à la législation existante, la Commune va développer des outils spécifiques à son territoire, afin que, dans les zones constructibles, la croissance du bâti ne réduise pas le maillage vert existant.

Cette protection se concrétisera notamment par des recommandations, une charte avec les investisseurs garantissant le maintien d'une forte biodiversité sur les parcelles nouvellement construites et un schéma directeur « Nature ». Celui-ci affinera les connaissances régionales sur le maillage vert et bleu afin d'identifier entre autres les barrières et déserts écologiques empêchant la bonne dispersion, et donc la survie et la diversité, de la faune et de la flore en milieu urbain.

Objectifs	Actions
Créer un cadre de protection du patrimoine naturel	66. Signer la « Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau » 67. Elaborer un schéma directeur « Nature » 68. Renforcer les clauses de conservation et de valorisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'architecture 69. Accompagner de manière durable le développement futur de la zone Nord du chemin de fer Moensberg 70. Proposer une charte « Qualité nature » aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir
Gérer le patrimoine naturel de manière coordonnée	71. Elaborer un cadre pour la coordination de l'ensemble des entités ayant un lien avec le patrimoine vert ou bleu

### **K. Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation**



La forte présence de la nature dans la commune n'a pas empêché les experts du Bilan Carbone de la considérer comme négligeable au regard d'un quelconque captage des émissions de CO2 (hors Forêt de Soignes). Il est donc important de continuer à augmenter la masse végétale sur le territoire ucclais, en verdurant tout ce qui peut l'être : toitures, façades, terrasses, balcons, jardinets de façade (souvent transformés en parkings)... et en verdurant de manière écologique, notamment par le choix des plantes vivaces, peu gourmandes en eau, variées...

D'autre part, il y a lieu de rendre aux parcs et jardins leur rôle écologique, fortement réduit par la domestication ou encore par un choix de plantes inadaptées nécessitant l'utilisation d'engrais ou de pesticides de synthèse (il est intéressant de noter que les eaux de captage de la Forêt de Soignes sont de plus en plus polluées par les engrais et pesticides utilisés dans le quartier Fond'Roy)... La Commune élabore et met en œuvre, pour ses propres parcs, squares, cimetières, espaces sportifs et autres, des plans de gestion écologique, différenciés en fonction des usages. La sensibilisation des citoyens et des entreprises de jardinage sera assurée pour montrer les avantages et l'esthétique d'un jardin sauvage.

Objectifs	Actions
<b>Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert</b>	<p><b>72.</b> Gérer progressivement les espaces verts communaux de manière écologique</p> <p><b>73.</b> Choisir des plantes locales, vivaces et peu gourmandes en eau pour le décor floral communal</p> <p><b>74.</b> Valoriser les critères écologiques dans le concours « Uccle en fleurs »</p> <p><b>75.</b> Editer un dépliant sur la qualité artistique des jardins écologiques et proposer des promenades</p> <p><b>76.</b> Favoriser des emplacements pour les plantations de façade</p> <p><b>77.</b> Initier à la culture vivrière partout où c'est possible : terrasses, balcons, murs...</p> <p><b>78.</b> Mener une action de réhabilitation des jardinets de façade</p> <p><b>79.</b> Etudier la possibilité d'agrandir le parc Doyen Coghels et le confirmer comme parc public</p>

### **L. Améliorer la gestion de l'eau**



Alors que 22 000 personnes meurent chaque jour dans le monde par manque d'accès à une eau potable, un Belge moyen consomme durant cette même période 110 litres d'eau. Ce chiffre impressionnant ne constitue pourtant pas l'empreinte aquatique totale d'un européen, car il ne tient pas compte, entre autre, de la quantité d'eau nécessaire à la production de son alimentation. Il existe deux manières de réduire la consommation d'eau potable. Tout d'abord éviter le gaspillage (douche plutôt que bain), s'habituer à des gestes simples (réutiliser l'eau de lavage des légumes pour l'arrosage des plantes) ou profiter des techniques nouvelles (lavage à sec des véhicules, comme la Commune le projette pour ses propres véhicules). Ensuite, utiliser l'eau de pluie chaque fois que l'eau potable n'est pas nécessaire : chasse des wc, linge, arrosage des plantes etc., en particulier dans des lieux gourmands en eau comme les centres sportifs. L'Agenda 21 prévoit également de généraliser l'arrosage des plantations communales avec des eaux de pluie.

La pollution des cours d'eau, des étangs et des zones humides ne peut se solutionner qu'en isolant les eaux de source et de pluie des eaux usées par la création d'un pertuis qui leur sera réservé. Il s'agit de travaux d'envergure, en particulier dans les zones fortement urbanisées, que la Commune mènera partout où cela sera possible. La pollution des ruisseaux et des sols par les rejets des eaux usées dans la nature là où le réseau d'égouts est inexistant sera réduite par un meilleur contrôle de l'application de la législation imposant au pollueur l'épuration de ses rejets (micro-station d'épuration, lagunage etc). Enfin, la question des inondations est abordée par le biais de l'aménagement adapté des espaces publics et de la réduction de l'impact des constructions sur la perméabilité des sols (création de bassins naturels de stockage, de toitures vertes...).

Objectifs	Actions
<b>Diminuer la consommation d'eau potable</b>	<b>80.</b> Généraliser l'arrosage des plantations communales avec de l'eau de pluie
	<b>81.</b> Concrétiser le projet de lavage à sec des véhicules de l'administration
	<b>82.</b> Relayer auprès des uclois des outils disponibles en matière de sensibilisation aux économies d'eau
	<b>83.</b> Créer une réflexion autour de l'utilisation d'eau dans les centres sportifs
<b>Prévenir les inondations</b>	<b>84.</b> Aménager de manière spécifique les espaces publics des zones inondables
<b>Réduire les pollutions</b>	<b>85.</b> Sortir les eaux propres du réseau d'égouttage
	<b>86.</b> Imposer la dépollution des rejets d'eaux usées dans la nature
	<b>87.</b> Réaliser un dépliant sur le lien pollution des eaux de captage en Forêt de Soignes / pesticides et engrais
	<b>88.</b> Encourager l'assainissement des sols pollués des sites et anciens sites industriels et des stations services

### M. Préserver un lien homme-nature



La dénaturation de l'homme est un long processus qui s'est accentué ces 150 dernières années, à tel point que certains enfants ne connaissent plus la provenance du lait ou pensent que les poireaux sont fabriqués au supermarché. L'importance de la nature à Uccle doit être exploitée du point de vue pédagogique, pour les enfants (travail dans les écoles, avec le parascolaire...), mais aussi pour les adultes : gestion de petits espaces verts de proximité par les riverains, formation à la culture biologique d'habitants et de cultivateurs de potagers, qui formeront à leur tour d'autres habitants et cultivateurs de potagers.

Objectifs	Actions
<b>Associer tous les acteurs uclois à la valorisation de leur patrimoine naturel</b>	<b>89.</b> Encourager un projet pédagogique de type « mon école adopte un espace vert »
	<b>90.</b> Créer une nouvelle activité du parascolaire autour d'un potager
	<b>91.</b> Former des personnes relais spécialisées en jardinage et/ou culture biologique
	<b>92.</b> Associer les riverains à l'aménagement et à la gestion de petits espaces verts communaux

# Coopération locale et internationale



COOPERATION

La coopération a longtemps été considérée, et l'est parfois encore, comme une aide unilatérale aux personnes et aux pays les plus démunis. Pourtant, coopération, du latin *cum* (avec, ensemble) et *operare* (agir, travailler), exprime une manière d'agir ensemble sur un projet commun, d'échanger des savoirs, des cultures, des biens. Il s'agit donc de répondre à un objectif pouvant satisfaire les besoins des deux entités qui coopèrent.

La coopération est un des sujets phares d'un Agenda 21, aussi bien au niveau local, où il est urgent de diminuer notre empreinte écologique en favorisant le partage, la solidarité, la récupération... qu'au niveau international, où il est essentiel que les peuples puissent redevenir souverains dans leurs pays.

La Commune offre une position clé dans la coopération nord/sud car elle a les outils et les compétences pour réaliser des échanges et des projets directement liés aux citoyens des communautés respectives.

## N. Ouvrir la commune à la coopération locale et internationale



Uccle soutient actuellement différents projets de solidarité à travers le monde (Bamako, Koutiala,...). Mais l'aide financière, bien que nécessaire, ne peut être la seule option d'une politique durable où l'humain et l'environnement sont autant pris en compte que l'économique. D'autre part, pour qu'un projet de coopération internationale soit durable, il faut, au niveau local, s'ouvrir à la différence et saisir les enjeux de la coopération. Il sera alors possible de comprendre les bénéfices d'une action commune pour soi et pour les autres.

Objectifs	Actions
Créer un cadre à la coopération locale et internationale	93. Assurer la cohérence des actions de solidarité Nord/Sud 94. Faire connaître les événements spécifiques à la coopération locale et internationale

## O. Unir les ucclois autour d'un projet de jumelage international



Initier un jumelage unique induit une projet plus global qu'un simple partage d'expériences entre administrations : développement de partenariats à plusieurs niveaux (habitants, commerçants, écoles, ONG, équipements sportifs, culturels...), démultiplication des échanges et des rencontres, meilleure transversalité des actions... En outre, cela permet d'augmenter l'efficacité et la visibilité des opérations et favorise donc l'adhésion d'un plus grand nombre de citoyens.

Objectifs	Actions
Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du sud	95. Identifier une entité du Sud avec laquelle un jumelage pourrait être conclu 96. Initier un partage d'expériences entre administrations et structures similaires des deux entités jumelles 97. Etablir une charte de solidarité mutuelle entre les deux entités jumelles de coopération

**P. Favoriser le développement du commerce équitable**

Le commerce équitable garanti un produit respectueux de la condition humaine et généralement de l'environnement. Le vocable de « commerce équitable » s'applique généralement aux produits issus des pays du sud. Mais il pourrait également viser de nouvelles formes d'économie du nord. Par exemple, les « groupes d'achats solidaires » (GAS) qui, dans le domaine de l'alimentation locale et de saison, se basent sur le principe du partage des risques entre les acheteurs et les producteurs. On parlera dans ce cas de « commerce éthique ».

En se donnant pour objectif d'obtenir le titre « Commune du commerce équitable » (CDCE), Uccle va se lancer dans une série d'actions visant aussi bien l'administration que l'HORECA, les commerces ou encore les citoyens. Un des enjeux est d'augmenter la visibilité du commerce équitable. D'autre part, l'obtention du label CDCE permet de développer le rôle d'exemplarité de la Commune. Enfin, la création d'un Comité de Pilotage le plus diversifié possible, une des conditions d'une « Commune du commerce équitable », va renforcer le dialogue et la transversalité entre l'ensemble des acteurs ucclois, publics et privés.

Objectifs	Actions
<p><b>Initier la campagne « Commune Du Commerce Equitable » et en obtenir le titre</b></p>	<p><b>98.</b> Adopter une résolution en faveur du commerce équitable</p> <p><b>99.</b> Faire un premier pas vers la labellisation CDCE en créant un Comité de pilotage diversifié</p> <p><b>100.</b> Inclure le commerce équitable dans les achats de la Commune</p> <p><b>101.</b> Susciter le commerce équitable comme enjeu pédagogique dans les écoles</p> <p><b>102.</b> Communiquer largement et régulièrement sur la campagne CDCE</p> <p><b>103.</b> Inciter les fonctionnaires communaux à poursuivre et étendre leur action de « panier bio »</p>

## V. EVALUATION ET SUIVI DE L'AGENDA 21

### Les indicateurs

Réalisés pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions, les indicateurs fournissent une vue globale et synthétique sur une situation donnée. Le tableau de bord proposé ici regroupe **33 indicateurs** et permet de suivre l'avancée des différents objectifs.

	Enjeux	Objectifs	Indicateurs
Bonne gouvernance et démocratie participative	Affirmer l'engagement de la commune dans le développement durable	Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable	Budget consacré aux campagnes de communication sur le développement durable par rapport au budget communication de la Commune
		Créer des outils de sensibilisation du citoyen dans ses démarches durables	Nombre de visites sur les pages « développement durable » du site internet communal
		Développer l'exemplarité de la Commune	Nombre d'actions communales labélisées (entreprise éco-dynamique, ISO 14001, EMAS... mais aussi commerce équitable, commune touristique...)
		Augmenter la sensibilité du personnel communal au développement durable	Pourcentage d'agents sensibilisés à un mode de gestion durable (économie d'eau, d'énergie...)
	Créer des outils d'aide à la décision durable de la Commune	Mettre en place des outils d'évaluation	Nombre et fréquence des indicateurs renseignés
		Créer un cadre réglementaire	Pourcentage de marchés publics intégrant des critères de durabilité
	Créer la transversalité entre les différents acteurs	Intégrer la transversalité au sein de l'Administration communale	Pourcentage d'agents sensibilisés à un mode de gestion durable (économie d'eau, d'énergie...)
		Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral	Nombre de « Comité de suivi 21 » constitués Fréquence des réunions annuelles de chacun
	Intégrer la démocratie participative dans la vie communale	Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité	Nombre d'actions citoyennes durables soutenues par la Commune (financièrement ou logistiquement)
			Nombre d'entreprises uccloises labélisées « entreprises éco-dynamique » ou ISO 14001 ou EMAS
Nombre d'écoles participant à un projet de développement durable (dont « l'énergie, l'école et moi »)			
Logement durable pour tous	Faire d'Uccle une commune exemplaire en matière d'éco-construction	Réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments de la Commune	Pourcentage de logements communaux respectant les règles de la basse énergie
		Créer 50% des futures constructions sur les principes de la basse énergie	Pourcentage de logements communaux respectant les règles de la basse énergie
		Favoriser des bâtiments privés sains et économes en énergie	Pourcentage de permis d'urbanisme délivrés répondant à des critères d'éco-construction
		Augmenter la performance énergétique des logements (publics et privés) des personnes à bas et moyens revenus	Nombre de familles ayant bénéficiées d'un accompagnement par l'entité locale du FRCE
	Ancrer toutes les populations dans la	Réaliser 850 logements sociaux et moyens pour 2020	Pourcentage de logements sociaux et moyen publics par rapport au parc immobilier ucclois

		Favoriser la mixité sociale et la convivialité	Loyer et prix moyen des logements privés (€/m <sup>2</sup> ) et répartition sur le territoire à comparer aux loyers et prix moyen des logements privés au niveau régional
		Créer une mixité fonctionnelle dans les constructions neuves	Nombre de projets intégrant des équipements de proximité
Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre	Réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020	Respecter les engagements de la Commune en matière de diminution des rejets de CO2	Voir indicateurs Bilan Carbone
	Susciter les réflexes de consommation durable	Encourager les comportements éco- et socio-responsables	Tonnage de déchets et encombrants uclois collectés annuellement
		Utiliser rationnellement l'énergie et privilégier les énergies renouvelables	Suivi des consommations des citoyens via leur facture énergétique
		Sensibiliser au Slow Food	Pourcentage de cantines ucloises proposant des repas bio, de saison et locaux
		Valoriser les nouveaux secteurs de l'économie –GAS, SEL, ressourceries, valoristes...	Evolution du nombre de magasins de location/récupération/recyclage à Uccle
Encourager les déplacements doux	Impliquer les citoyens dans l'accompagnement du PCM et la promotion d'une mobilité douce	Pourcentage d'actions du PCM traitées et mises en œuvre	
Protection et amélioration du patrimoine naturel	Confirmer l'engagement de la Commune dans la protection et l'amélioration du patrimoine vert et bleu	Créer un cadre de protection du patrimoine naturel	Pourcentage du territoire communal protégé (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur "Nature"
		Gérer le patrimoine naturel de manière coordonnée	Nombre de réunions de coordination "verte" ou "bleu" réalisées annuellement
	Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation	Augmenter la quantité et la qualité du patrimoine vert	Pourcentage du budget plantation consacré aux annuelles, aux vivaces ainsi qu'aux arbres et arbustes
			Surface d'espaces vert public par habitants
	Améliorer la gestion de l'eau	Diminuer la consommation d'eau potable	Consommation d'eau potable de la Commune
		Prévenir les inondations	Nombre de plaintes déposées pour inondation
		Réduire les pollutions	Km de cours d'eau déconnecté du réseau d'égouttage sur km cumulé de l'ensemble des cours d'eau Nombre de bâtiments non raccordés à l'égout ne disposant pas de station d'épuration autonome
Préserver un lien homme-nature	Associer tous les acteurs uclois à la valorisation de leur patrimoine naturel	Nombre de jardins/potagers labellisés "Nature au jardin" par Natagora (inviter les écoles à solliciter ce label)	
Coopération locale et internationale	Ouvrir la commune à la coopération locale et unir les uclois autour d'un projet de jumelage international	Créer un cadre à la coopération locale et internationale	Pourcentage du budget communal consacré à la coopération locale et internationale
		Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud	Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature
	Favoriser le développement du commerce équitable	Initier la campagne « Commune Du Commerce Equitable » et en obtenir le titre	Obtention et maintien du titre « Commune du Commerce Equitable »

## Les comités de suivi

La dix-neuvième action de l'Agenda 21 local d'Uccle propose de mettre en place des « Comités de suivi 21 » favorisant ainsi l'échange entre la Commune et les citoyens. Ces Comités auront pour rôle de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et permettre à l'Agenda 21 d'être plus qu'un nouveau recueil que l'on classe dans une armoire.

Les comités de suivi seront tenus au courant de l'évolution des indicateurs, pourront en observer directement certains et en faire état lors des réunions. Enfin, ils pourront proposer de nouvelles orientations du plan pour faciliter la transition vers une meilleure gestion et une plus grande prise en compte du développement durable dans le quotidien de chacun.

Dans un autre domaine, les membres du Comité de suivi, servant de lien entre l'administration et les citoyens, doivent être suffisamment représentatifs pour exprimer le plus fidèlement possible l'opinion des populations présentes sur le territoire. Pour y parvenir, en plus des inscriptions spontanées, des invitations peuvent être envoyées par la Commune.

**Pour participer au Comité de suivi, il suffit de s'adresser au service environnement, auprès de la coordinatrice Agenda 21 :**

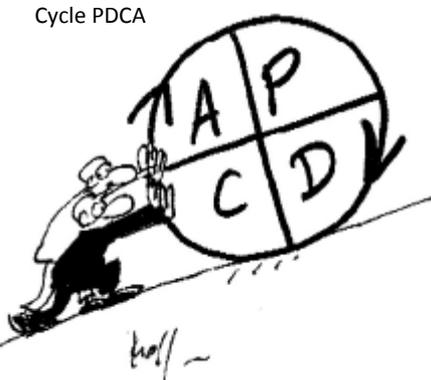
**Service Environnement – Responsable développement durable / Agenda 21  
Rue Auguste Danse, 25 – 1180 Bruxelles**

**02/348.66.25**

[developpementdurable@uccle.be](mailto:developpementdurable@uccle.be)

## L'évaluation

Cycle PDCA



**P : Plan = Conception (de l'Agenda 21 en 2008-2009)**  
**D : Do = Mise en œuvre (de l'Agenda 21 à partir de 2009)**  
**C : Check = Evaluation et contrôle (à échéances régulières)**  
**A : Act = Amélioration de l'Agenda 21**

Comme illustré dans le schéma ci-contre, la conception et la réalisation d'un Agenda 21 ne représentent que deux étapes dans un processus d'amélioration continue. Soutenue par l'ensemble des acteurs, il est important de régulièrement évaluer, contrôler et améliorer les actions qui sont proposées pour augmenter la résilience, c'est-à-dire la capacité à réagir, des entités visées. Ces évaluations servent à proposer des améliorations, à fixer de nouveaux objectifs, à créer de nouvelles actions et ainsi de suite...

**A ce titre, l'évaluation est aussi importante que le lancement d'un Agenda 21 ou sa mise en œuvre.**

Concrètement, lors des évaluations, il importe de s'intéresser à l'avis du groupe et du collectif plus qu'à celui de l'individu isolé. L'évaluation peut ainsi prendre différentes formes : organisation d'une rencontre type Forum, animation de groupes de réflexions, distribution d'un questionnaire auprès des habitants, prise en compte de remarque citoyenne ponctuelle pertinente (une procédure de consultation et de remise d'avis sur l'Agenda 21 est proposée par la Commune - voir les formalités page suivante), etc.

Les indicateurs de suivi, présentés en début de chapitre, permettent quand à eux de récolter des données mesurables ou quantifiables pouvant illustrer et comparer le ressenti des habitants avec des valeurs plus concrètes.

Dans cette logique d'amélioration continue, il est intéressant de réaliser des évaluations à échéances régulières. Une périodicité de cinq années semble adaptée, au vu du temps nécessaire pour observer une évolution significative des comportements. Le tout permettant de voir si la démarche mise en place répond convenablement aux principes du développement durable.

## La consultation de l'Agenda 21 et la remise d'avis

Processus participatif et évolutif par excellence, l'Agenda 21 est un document public pouvant à tout moment être consulté et amendé. Le document est ainsi mis à disposition des ucclais sur le site internet communal ([www.ucclle.be](http://www.ucclle.be)). Il est également consultable à l'adresse suivante :

**Service Environnement – Responsable développement durable / Agenda 21**  
**Rue Auguste Danse, 25 – 1180 Bruxelles**

Les propositions ou remarques relatives au plan d'actions sont également à envoyer soit par courrier soit par mail aux coordonnées précitées.



**Etude élaborée par**

Centre d'Etudes et de Recherches  
Urbaines – ERU asbl

COORDINATION  
Marie-Claire Van Cutsem  
Marie Demanet

REDACTION  
Fabien Bourdeau

ANIMATION DES SEANCES DE PARTICIPATION  
Tr@me scrl - Daniel Wathelet

PARUTION  
Septembre 2009

Imprimé sur papier recyclé non blanchi au  
chlore

COMITE DE PILOTAGE  
Echevin des Travaux, Urbanisme,  
Environnement, Mobilité, Informatique :  
Marc Cools  
Directeur Général : Luc Parmentier  
Directeur du Service Environnement :  
Geoffroy Marinus  
Responsable Développement Durable :  
Anne-Claire Dewez

**Remerciements**

Le bureau d'études ERU asbl remercie  
chaleureusement toutes les personnes qui  
l'on aidé à réunir les informations et les  
documents présentés.

**Contact Agenda 21  
Uccle**

Vous pouvez télécharger les  
différents documents relatifs à  
l'Agenda 21 local d'Uccle sur le site  
[www.uccle.be](http://www.uccle.be)

**Pour tous renseignements :**

Service Environnement  
*Coordinatrice Agenda 21*  
Rue Auguste Danse, 25  
1180 Bruxelles  
02/348.66.25  
[developpementdurable@uccle.be](mailto:developpementdurable@uccle.be)



AGENDA 21 LOCAL

**UCCLE**